

RAPPORT ANNUEL 2018

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	4
1. Le conseil d'administration	5
2. Les projets découlant du pouvoir d'initiative	9
3. Implications, concertations et actions	16
4. Présentations invitées	30
5. Préoccupations des citoyens	34
6. Sujets traités par le conseiller municipal	35
7. Mandat du Conseil d'arrondissement et du Comité	
exécutif	38
8. Carte du quartier Saint-Roch	40
9. États financiers 2018	42

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ces dernières années, le mot du président était écrit par M. Simon Gauvin. Malheureusement pour nous, Simon a choisi de prioriser de nouvelles implications dans sa vie, il a donc quitté le Conseil de Quartier Saint-Roch en novembre 2018. Je tiens à remercier et féliciter Simon pour ses cinq ans et demi d'implication bénévole et lui souhaiter le meilleur pour la suite.

Pendant l'année 2018, il y a eu beaucoup de changement dans l'équipe. Entre les mois de janvier et d'avril, onze personnes ont formé le conseil d'administration. En avril, la moitié des administrateurs arrivaient en fin de mandat. Le conseil d'administration a donc continué de mai à septembre avec huit administrateurs. Puis en octobre, novembre et décembre, nous avons perdu trois administrateurs à cause de changements dans leurs vies professionnelles respectives. D'octobre à décembre, j'ai assuré le poste de trésorerie. En décembre, j'ai pris le poste de présidence, alors que Lise Côté-Comeau prenait le poste de trésorerie. À la fin de 2018, nous tenons le fort avec seulement cinq administrateurs, tout juste le quorum.

Alors que je devenais la plus ancienne administratrice, je me suis engagée à prendre le rôle de présidente au sein du groupe. Cependant, étant anarchiste (je suis allergique à la hiérarchie verticale paternaliste et je crois en l'autodétermination, l'association libre et la coopération), je suis donc inconfortable avec le terme «présidente». Je choisis alors de me présenter plutôt comme l'animatrice de l'assemblée ou la coordonnatrice, tout en remplissant les tâches de la présidence.

En apprenant à exercer mon nouveau rôle dans l'équipe, je me rend compte que c'est exactement ce que j'aime du conseil de quartier, c'est-à-dire qu'on peut commencer du début, essayer quelque chose, se découvrir des aptitudes, ou découvrir que finalement on ne les a pas! On débat sur des enjeux collectifs et on n'est pas tout le temps d'accord, mais le plus important au-dessus de l'enjeu lui-même, c'est qu'on est en train de s'exercer à la politique participative, à la démocratie directe, on apprend le vivre-ensemble, non pas en théorie, mais en pratique. Comme on nous annonce des crises climatiques, économiques et sociales, je suis convaincue qu'acquérir ces aptitudes fait partie de la solution. En m'impliquant dans mon conseil de quartier, je me prépare à la transition et j'apprend à mieux me connaître.

Pour 2019 qui commence, je place la meilleure intention envers tous les citoyens de notre magnifique quartier (de loin le plus riche, le plus diversifié et le plus intéressant à Québec... faut bien se vanter un peu!), ainsi qu'envers tous les gens «de l'extérieur», entrepreneurs, organismes, immigrants, étudiants, travailleurs, qui choisissent au quotidien de faire «vivre» le quartier Saint-Roch.

Véronique Chabot

1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	

1.1 Les administrateurs au 31 décembre 2018

Le conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

Membres avec droit de vote:

Mmes Véronique Chabot Présidente (2019)
Lise Côté-Comeau Trésorière (2020)
Michèle Dumes Baradia Socrétaire (2020)

Michèle Dumas-Paradis Secrétaire (2020)

MM Florent Garnerot Administrateur coopté (2019)

Gilles Poirier Administrateur (2020)

Postes vacants: 1 femme élue, 3 hommes élus et 1 administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance Conseiller municipal

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration :

Mmes Alexandrine Cardin-Dubé Administratrice cooptée

Kamille Leclair Administratrice

Jasmine Maheu Moisan Administratrice cooptée

Karine Mutchmore Secrétaire

Kathleen Otis Administratrice cooptée

MM David-Alexandre Bélair Paulo Administrateur

Tristan Gagnon Trésorier
Simon Gauvin Président
Nicolas Saucier Vice-Président

Secrétariat de rédaction:

Mmes Mélanie St-Laurent Janvier

Marylou Boulianne Avril, mai, juin, août, septembre

Mériem Bélaïchouche Octobre
Odile Rochon Décembre

Dû à des circonstances hors de contrôle du conseil d'administration, les procès verbaux des mois de février, mars et novembre n'ont pas été livrés.

Personne-ressource à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

M. Daniel Leclerc Conseiller en consultations publiques

1.2 Son fonctionnement

Assemblées:

Outre l'assemblée annuelle générale des membres, le conseil d'administration a tenu onze assemblées publiques ordinaires et une assemblée spéciale d'élections en 2018. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et des comités.

Mission du conseil de quartier:

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Selon sa définition dans la Charte: «Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique».

Mandat:

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultation publique sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville ou sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute matière concernant le quartier;
- En collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Composition du conseil d'administration:

Quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Les administrateurs sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Participation du public aux assemblées:

Les assemblées publiques du conseil d'administration du Conseil de Quartier Saint-Roch sont ouvertes à tous. À chaque assemblée, une période de temps est réservée pour des questions ou des commentaires du public. Une nuance doit être apportée ici dans le vocabulaire: le public c'est l'ensemble des gens qui assistent à l'assemblée, les membres c'est les résidents du quartier, les administrateurs c'est les membres du conseil d'administration.

Coordonnées et dates des assemblées:

Toutes les assemblées du conseil de quartier de l'année 2018 se sont tenues à l'École d'administration publique (ÉNAP), 555 boul. Charest Est, salle 02, à chaque le dernier jeudi du mois, à l'exception des mois de juin et de décembre. Le conseil prend congé en juillet. Les dates des assemblées du conseil de quartier, les ordres du jour, les procèsverbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.cqsaintroch.ca. Les administrateurs de votre conseil de quartier vous invitent à participer aux assemblées.

1.3 Adresse de correspondance et personne-ressource à la Ville

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou Conseil de quartier Saint-Roch 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2

Quebec (Quebec) G1K 8E2

Courriel: conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca

Facebook : Conseil de quartier Saint-Roch

M. Daniel Leclerc Conseiller en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6101, poste 7139

Télécopieur : 418 641-6674

Courriel: <u>Daniel.Leclerc@ville.guebec.gc.ca</u>

Facebook: Daniel Leclerc

2.	PROJETS DÉCOULANT DU POUVOIR D'INITIATIVE

L'année 2018 a été l'occasion d'expérimenter la nouvelle procédure que la Ville de Québec a imposée aux conseils de quartiers dans le cadre de la création de son nouveau Service de l'interaction citoyenne, le 311, un service centralisé qui devient l'unique porte d'entrée du citoyen à la ville. Cette nouvelle procédure veut que les demandes des conseils de quartier ne se fassent plus auprès de l'arrondissement comme avant, mais soient dorénavant soumises au comité exécutif, c'est-à-dire aux élus de la ville. Le Conseil de Quartier Saint-Roch perçoit cette manoeuvre comme un moyen de réduire encore l'autonomie et les moyens d'actions de ses citoyens qui sont engagés de manière non-partisane dans leur conseil de quartier.

Depuis la création des conseils de quartiers à la Ville de Québec, il y a plus de 25 ans, le budget de 5500\$ par année, permettant d'exercer leur pouvoir d'initiative, n'a pas été indexé (suivre le coût de la vie, l'inflation). Il y a donc un effritement graduel à chaque année, des moyens dont dispose le conseil pour soutenir des initiatives citoyennes répondant aux besoins et réalités propres à chaque quartier. Il est utopique de penser que la «grosse machine centrale» puisse combler les coins et recoins qu'accomplissent les conseils de quartier en terme d'écoute, de relation de proximité et de compréhension des réalités et besoins des citoyens. En revanche, le nombre de communications et demandes «de haut en bas» ont grandement augmenté, c'est-à-dire que la ville profite du travail gratuit qu'accomplissent les centaines de bénévoles dévoués dans l'ensemble des 27 conseils de guartiers de son territoire. La perception du conseil de quartier à propos de cette nouvelle procédure, est que c'est beaucoup plus long et hasardeux d'obtenir un financement provenant de l'enveloppe fermée de 75 000\$ que doivent se partager les 27 conseils de quartier (c'est donc dire que le budget d'initiative a été réduit à 2778\$ par conseil au lieu du 5500\$ initial). En résumé, les montants accordés sont diminués, les moyens de les obtenir sont plus laborieux et le travail gratuit demandé est augmenté.

Les conseils de quartier existent seulement dans la ville de Québec, on devrait collectivement en être fiers et la ville devrait veiller à leur épanouissement. Il serait plus que temps d'équilibrer le jeu et de donner plus de moyens aux conseils de quartiers en augmentant significativement les budgets d'initiative et de leur transmettre cet argent au complet, en début d'année. Les conseils de quartiers, étant des organismes sans but lucratif encardrés par la Loi, n'ont qu'à faire le bilan annuel des dépenses du budget d'initiative, à l'instar du budget de fonctionnement ou des SDC (Société de développement commercial) qui recoivent des subventions considérables de la ville.

Une nouvelle expression est apparue en 2018, par l'entremise des conseillers en participation publique accompagnant les conseils de quartiers aux assemblées: «les conseils de quartiers ne sont pas des groupes de pression». Peut-être que de mauvaises intentions ont été prêtées à certains conseils de quartier, mais si la tendance à la communication tend à être opaque et centralisée, il est possible aussi que les citoyens engagés prêtent de mauvaises intentions aux élus de la ville. La raison de l'implication des citoyens dans leur conseil de quartier est le bien commun et le vivre-ensemble, ceci devrait être perçu par la ville comme un cadeau, une opportunité, quelque chose de précieux, un jardin à prendre soin.

2.1 Corvée printanière

Le conseil de quartier a dépensé un montant de 44 \$ pour l'impression d'affiches annonçant les corvées citoyennes du printemps 2018 en partenariat avec la Table de quartier l'EnGrEnAgE de Saint-Roch, Verdir et divertir, l'Accorderie de Québec, Bien vivre Saint-Roch, l'Anti Bar & spectacles, la Société de la Rivière Saint-Charles et la Barberie. De plus, un montant de 92\$ a été dépensé pour la réalisation de la corvée du 20 mai 2018, dans le coin de l'Îlot Fleurie et l'escalier des Glacis, initiative portée par le Conseil de Quartier Saint-Roch.

GRANDS MÉNAGES SAINT-ROCH 2018

LES ORGANISMES DU QUARTIER VOUS INVITENT À PARTICIPER AUX CORVÉES PRINTANIÈRES



2.2 Point de dépôt Les Valoristes à Québec

Les Valoristes sont ceux qui ramassent des cannettes et bouteilles consignées dans les poubelles et lieux publics afin d'en tirer un peu d'argent. Tous les documents expliquant largement les motivations, la faisabilité et le besoin réel d'implanter un point de dépôt pour les Valoristes dans Saint-Roch sont disponibles au www.cqsaintroch.ca, onglet réalisations.

Le conseil de quartier a déposé une demande de budget d'initiative de 3500\$ en mars 2018 pour réaliser le projet-pilote d'un point de dépôt temporaire pendant tout l'été 2018 dans Saint-Roch. La demande a été refusée à la Ville. Malgré tout, nous étions déterminés à continuer car déjà 400 heures de bénévolat, 50 Valoristes, 20 organismes communautaires et partenaires étaient déjà investis dans le projet. Nous avons donc réussi, avec beaucoup d'amour et très peu de moyens, à réaliser la journée du 24 juin, en version mobile avec du matériel prêté et des bénévoles.

Annoncé seulement avec quelques jours de préavis, nous avons eu 48 clients et environ 4500 cannettes! Depuis le début du projet, nous avons rencontré plus d'une centaine de Valoristes à Québec. Il est pertinent de noter que plusieurs Valoristes gravitent aussi dans les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Limoilou et Vanier. Le Conseil de Quartier Saint-Jean-Baptiste s'est joint au projet, suite à plusieurs demandes de Valoristes.



Les conclusions du projet-pilote de 2018 sont les suivantes:

- Le projet doit être reconduit en 2019;
- Il faut sensibiliser les gens sur l'importance des Valoristes pour l'environnement et pourquoi nous devons faciliter leurs activités;
- Essayer de relier les citoyens qui n'ont pas besoin de l'argent de la consigne et les Valoristes en éduquant des deux côtés;
- Prendre action dans l'évolution positive de notre quartier: Le vivre-ensemble, la diversité, la solidarité, l'humain avant le profit.





2.3 Chefs en Herbe

M. Yves Desmarais a présenté le projet de Chefs en Herbe, une initiative d'éducation pour les écoles du quartier au verdissement et à l'agriculture urbaine, par un regroupement de différents organismes du quartier. Dans l'année 2018, 3 classes ont été impliquées. Des chefs du quartier ainsi qu'une animatrice en agriculture urbaine et l'animateur, forment l'activité présentée aux classes. Le projet vise à faire comprendre la provenance des ingrédients via une recette et l'implication des chefs, en plus de travailler à l'implantation de mobilier urbain.







« Chefs en herbe »est une initiative intégrant le jardinage urbain et la cuisine du quartier afin d'améliorer la saine alimentation au sein de notre communauté. Le projet regroupe des acteurs du quartier Saint-Roch oeuvrant au sein de la restauration, de la cuisine communautaire, du jardinage urbain, de la formation scolaire et d'organismes communautaires.»

Un partenariat avec le Conseil de Quartier Saint-Roch a été accordé pour un montant de 1000\$, qui a servi à engager un infographe professionnel, réaliser un logo et intégrer le tout dans une image de marque commune sur le web et sur affichage physique, faire réviser la présence web et acheter une adresse URL, développer des cadres d'affichage harmonisés et uniforme et de qualité avec des affiches laminés et remplaçables à un coût raisonnable, et créer une carte du circuit et la rendre disponible en mode web et affichage physique (coroplast). Le site web initial retrouve au par se https://yvesdesmarais.wixsite.com/monsite-7



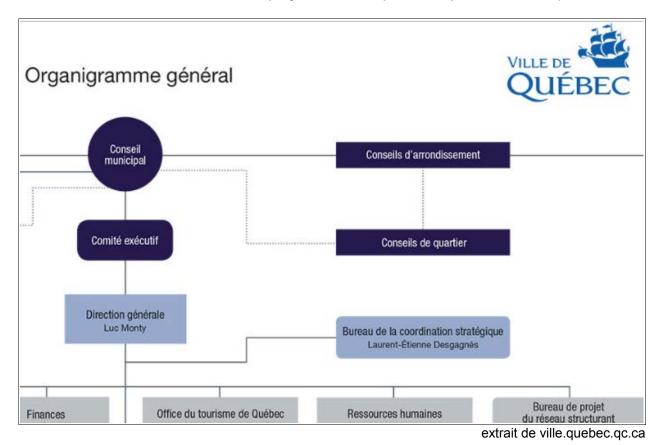
3.	IMPLICATIONS, CONCERTATIONS ET ACTIONS

3.1 Traitement des demandes des conseils de quartier au comité exécutif

En 2017, la Ville a décidé de déplacer les demandes de budget d'initiatives des conseils de quartier au Comité exécutif de la Ville, au lieu qu'elles soient traitées par les arrondissements comme avant.

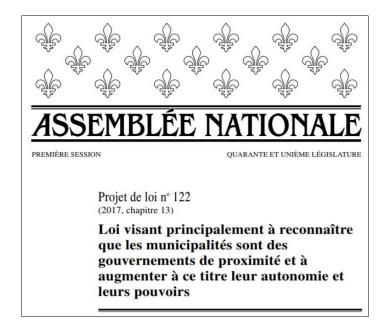
En début d'année 2018, M. Jean Rousseau, conseiller municipal, a présenté une résolution à la Ville pour que les demandes des conseils de quartier retournent aux conseils d'arrondissement. La résolution n'a pas passé. Le Conseil de Quartier Saint-Roch se demandait pourquoi M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, n'a pas voté pour cette résolution. M. Lachance informe qu'il a voté contre puisqu'il savait, contrairement à ses collègues, qu'il y aurait un comité qui se formerait pour parler de cette question. Il était également en désaccord avec une prémisse de la résolution. Ce sera donc le comité exécutif uniquement qui prendra les décisions concernant les demandes de financement des conseils de guartier.

Le Comité exécutif de la Ville doit voter sur des projets de millions qui concernent toute la ville et devra aussi voter sur des projets de 400\$ pour chaque conseil de quartier.



3.2 Nouvelle politique de participation publique de la ville de Québec

À la fin de l'année 2017, les conseils de quartiers se sont regroupés afin de rédiger un mémoire à l'intention du gouvernement provincial à propos du projet de règlement permettant l'application de la Loi 122 (retrait du droit des citoyens au référendum municipal en échange d'une politique de consultation publique conforme audit règlement). La politique de participation publique actuelle de la Ville de Québec n'ayant pas été mise à niveau conformément au nouveau règlement, le droit au référendum est toujours en vigueur.



En début d'année 2018, l'enjeu a été discuté en assemblée du Conseil de Quartier Saint-Roch, rappelant les critères à respecter que l'INM (Institut du Nouveau Monde), soient: davantage de transparence, de consultation en amont, de présence des élus, de délais adaptés, d'expression de tous les points de vue, de reddition de compte etc. Référence: inm.qc.ca/participation-publique/



Un atelier, organisé par la ville à la fin mai (2 dates) consistait à des tables de travail séparées par thèmes. L'inscription obligatoire (étape supplémentaire d'accessibilité et fichage du citoyen) a potentiellement mis un frein au niveau de participation. Un sondage a été disponible en ligne jusqu'en juin et des consultations étaient prévues à l'automne. Depuis mai, le conseil de quartier est en attente de suivi.

3.3 Gestion des matières résiduelles

Le Conseil de Quartier Saint-Roch a appuyé la proposition d'autres conseils de quartier, de demander à la Ville de Québec de mettre en œuvre le plus rapidement possible des actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles produites et à augmenter leur récupération et de présenter son Programme de mise en oeuvre (PMO) au Regroupement de conseils de quartier lors d'une rencontre ad hoc.



3.4 Comité aviseur sur l'hébergement touristique

En 2017, la Ville de Québec a émis un moratoire sur les logements de type «AirBnb» et un comité-aviseur a été formé pour consulter diverses parties. Une dizaine de personnes participantes à ce comité couvrent les intérêts des citoyens-propriétaires qui louent leur appartement à des touristes pour en tirer un revenu d'appoint, des promoteurs immobiliers désirant construire de nouveaux bâtiments dédiés uniquement à de la location de ce genre, des responsables à la ville, et des propriétaires d'hôtels qui paient des taxes et des permis alors qu'ils subissent cette compétition déloyale. Les quartiers centraux étant les plus touchés, et plusieurs études dans d'autres villes démontrent que ce type d'activité contribue à la gentrification, diminue l'accessibilité aux logements abordables et nuit au bon voisinage. Pour ces préoccupations, le Conseil de Quartier Saint-Roch a demandé de se joindre le comité-aviseur, ce qui a été refusé pour des raisons de fonctionnement (trop de monde autour de la Table n'est pas productif). Le conseil a donc demandé à la ville de soutenir une consultation des citoyens du quartier afin «d'aviser» le comité-aviseur, ce qui a été accepté et réalisé.

Il y a eu deux ateliers en début mars, le premier était pour les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire, et le deuxième était pour Saint-Roch et Vieux-Limoilou. Les administrateurs des conseils de quartiers ont aidé à animer les soirées. Des organisateurs communautaires, des résidents pour et contre, des représentants des commerces, des politiciens municipaux ont participé aux ateliers pour échanger leurs points de vue.

Un mémoire a été rédigé par le Conseil de Quartier Saint-Roch. Lors de la séance publique dédiée à l'hébergement touristique, le mémoire a été déposé, accompagné par une intervention au micro.



3.5 Table de concertation pour les pistes cyclables

Le Conseil de Quartier Saint-Roch a été représent à ce qu'on appelle communément «la Table vélo» pendant presque toute l'année. Le départ et les changements de rôles parmi le conseil d'administration du conseil de quartier ont rendu difficile le suivi de la Table.

Les recommandations de la Table ont été entendues à la Ville. De nouvelles solutions font leur apparition, comme le premier sas cyclable au coin des rues Prince-Édouard et du Pont, dans Saint-Roch, qui permet aux cyclistes de se rendre visibles et de pouvoir partir les premiers lorsque le feu devient vert.

Aussi, il y a eu des prix mérite remis à une personne qui fait la promotion du vélo. De plus, il y a eu des prototypes de supports à vélo pour lesquels les citoyens ont pu voter.

En 2019, le Conseil de Quartier Saint-Roch prévoit continuer de s'impliquer à la Table vélo qui changera de nom afin d'élargir ses considérations à la sécurité des piétons.



3.6 Verdir Saint-Roch

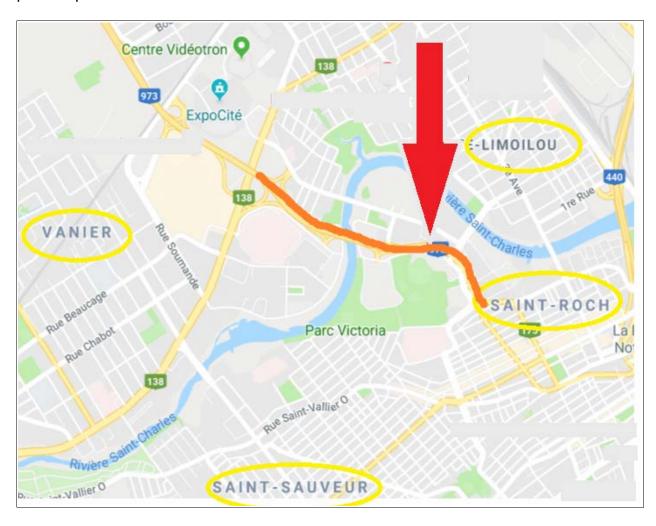
Le Conseil de Quartier Saint-Roch fait partie de la concertation Verdir Saint-Roch. Cependant, les réunions de la concertation étant de jour, aucun administrateur n'était disponible de jour sur semaine pour y assister. Heureusement, Mme Suzie Genest, de MonSaintRoch.com, assistait à nos assemblées publiques mensuelles, ce qui permettait de garder le lien.

Au printemps 2018, une demande de Verdir Saint-Roch a été déposée pour venir en aide aux aînés impliqués et les familiariser avec les technologies, les enjeux du milieu communautaire, les pratiques collaboratives et l'appareil municipal. Le Conseil de Quartier Saint-Roch, par une lettre, appuie Verdir Saint-Roch et son fiduciaire PECH dans son projet d'ateliers destinés aux personnes âgées qui s'impliquent bénévolement dans les initiatives communautaires.



3.7 Comité sur le secteur de la croix rouge

Le Conseil de Quartier Saint-Roch a été représenté lors de rencontres avec ses holomogues des conseils de quartier Saint-Sauveur, Vanier et Vieux-Limoilou pour discuter des futurs aménagements de l'entrée de ville du secteur de la Croix-Rouge. Une résolution demandait à la ville de tenir une consultation sur le secteur avant d'avancer les plans puisque c'est un endroit important à la jonction des quatre quartiers. Des idées ont aussi été transmises à la Ville quant à la forme qu'une telle consultation pourrait prendre.



3.8 Comité-conseil du projet Mon Environnement Ma Santé

Le projet *Mon environnement ma santé* (MEMS) est une étude de la Direction de la santé publique (DSP) de la Capitale nationale portant sur le lien entre l'environnement et la santé des citoyens des territoires des CLSC et Limoilou et de la Basse-ville (quartiers de Limoilou, Vanier et Saint-Roch). Le but de l'étude est de documenter systématiquement les inégalités sociales de santé liées à l'environnement, leurs causes, le cumul de risques, et d'apporter des solutions concrètes. Le premier volet de cette étude, portant sur la qualité de l'air extérieur, est financé par la Ville de Québec.



Des administrateurs de certains conseils de quartiers font partie d'un Comité-conseil afin de représenter la population des quartiers visés par l'étude. Trois rapports d'avancement sont prévus d'ici le rapport final qui devrait être publié en décembre 2019. La diffusion d'un document sur les activités scientifiques détaillant tous les projets était prévue à l'automne 2018, mais a été retardée à l'hiver 2019. Le volet concernant le portrait des inégalités sociales en santé, fait l'objet d'une recherche plus approfondie. Des recommandations seront faites à la Direction de la Santé Publique afin d'éviter que les recommandations ne soient trop générales.



3.9 Comité de vigilance des activités portuaires

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est une instance regroupant des représentants de conseils de quartiers, de groupes environnementaux, d'organismes gouvernementaux (notamment en matière de santé publique et d'environnement), du Port de Québec, ainsi que des élus de la Ville de Québec. Son mandat est d'exercer un rôle de vigilance sur les activités du Port de Québec afin qu'elles se réalisent dans le respect de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens des quartiers environnants. Voir: cvap.quebec



L'autorité Port du а remis à l'Agence canadienne un rapport d'évaluation environnementale qui doit réagir à ce rapport. À l'automne 2018, on devait obtenir le rapport de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale après les consultations des citoyens et des groupes environnementaux qui ont débuté il y a deux ans. Cependant, L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a demandé des précisions au Port de Québec qui n'a pas encore fourni les réponses demandées. Le rapport final de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale est attendue pour 2019.

L'année 2018 a été marquée par les deux recours collectifs quant aux «poussières rouges» engendrés par la compagnie Arrimage. Le film *Bras de fer*, sorti en 2018, permet de comprendre la démarche et la détermination des citoyens ayant porté cette cause en justice, pour le bien commun.



source: www.spira.quebec

3.10 Règlementation sur l'abattage des arbres

En août 2018, M. Pierre Duchesne, de l'organisme Verdir et divertir, est venu parler de son inquiétude en ce qui concerne le projet de construction d'un bâtiment d'habitation sur le terrain situé au coin des rues Turgeon et Christophe-Colomb Est. L'abattage de quatre arbres matures y est prévu. Une résolution a été adressée aux personnes concernées à la ville pour demander la révision de la réglementation actuelle permettant intrinsèquement aux promoteurs d'abbattre les arbres lors de l'acquisition d'un permis de construction. Cet enjeu sera approfondi en 2019.



3.11 Vocation de l'École-Cardinal-Roy

Suite à une présentation approfondie en assemblée publique à propos des enjeux sur l'avenir de l'école secondaire Cardinal-Roy, le Conseil de quartier Saint-Roch s'est prononcé en faveur du maintien du programme régulier et de l'adaptation scolaire à l'école secondaire Cardinal Roy. Le mémoire exprime que le conseil de quartier s'oppose formellement à un changement de vocation qui privilégierait une exclusivité du programme sport-arts-études dans notre école de quartier.



Photo: Daphnée Dion-Viens, www.journaldequebec.com



Photo: Thomas Thivierge, www.lesoleil.com

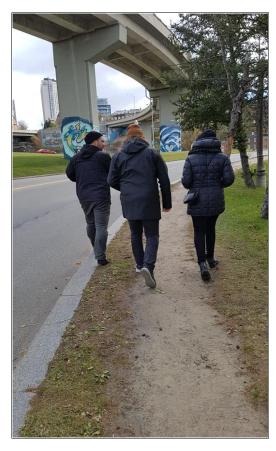
3.12 Trottoir de la rue Monseigneur-Gauvreau

La section de la rue Monseigneur-Gauvreau au sud du boulevard Charest, qui est utilisée quotidiennement par des centaines de piétons, est sans trottoir depuis son réaménagement. Pourtant, comme l'a constaté le conseiller M. Pierre-Luc Lachance lors de sa visite des lieux au printemps 2018 en compagnie de M. Gilles Poirier, tout a été mis en place dès le réaménagement de la rue il y a déjà plusieurs décennies pour pourvoir cette rue d'un trottoir (largeur, espacement des lampadaires).

L'été, les piétons s'organisent tant bien que mal en marchant sur le sentier en terre battue normalement dédié au trottoir, mais en période hivernale, notamment à cause des opérations de déneigement, les piétons sont forcés de circuler dans la rue. Cette problématique de sécurité touche principalement les travailleurs et résidents des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste, qui transitent quotidiennement entre la haute et la basse ville.

Pour le Conseil de quartier, il s'agit d'un enjeu de sécurité routière et de mobilité intelligente incontournable sur lequel la municipalité doit prendre immédiatement action pour sécuriser le corridor piétonnier. À cet effet, une résolution a été adoptée à l'assemblée d'octobre. Subséquemment, la rue est toujours sans trottoir et la ville refuse de déneiger un corridor en période hivernale. Cet enjeu sera suivi en 2019.





3.13 Vision de l'habitation

En novembre 2018, la Ville de Québec a annoncé une consultation publique pour établir sa vision de l'habitation de concert avec le dépôt du nouveau Schéma d'aménagement de l'agglomération qui doit être approuvé par le gouvernement. La dernière Politique d'habitation avait été adoptée en 2015. Le Conseil de quartier a mandaté Mme Michèle Dumas-Paradis, administratrice, pour suivre l'évolution de cet enjeu en 2019.



3.14 Page facebook

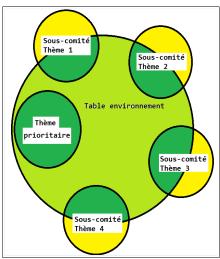
Sur recommandation de la secrétaire ayant terminé son mandat en avril 2018, le Conseil de Quartier Saint-Roch a décidé de scinder les tâches du poste de secrétaire en nommant un administrateur distinct pour gérer les réseaux sociaux. Ceci avait pour but d'alléger la charge de travail de la secrétaire et de redémarrer la page facebook. Dans cette intention, le conseil a payé 29\$ en visibilité et a décidé de publier un petit sondage



quelques jours avant chaque assemblée publique sur un enjeu à l'ordre du jour. Ceci permettra, on l'espère, d'attirer plus de gens aux assemblées et aussi permettra aux citoyens de donner leur opinion sans nécessairement se déplacer en personne (malgré qu'on aime mieux le contact en personne!) Cette initiative s'est installée graduellement vers la fin de 2018 et doit continuer en 2019.

3.15 Table de concertation des conseils de quartier pour l'environnement

À l'instar de la Table de concertation pour le réseau cyclable, certains enjeux ne s'arrêtent pas à la limite d'un quartier et se continuent au quartier adjacent. C'est le cas des enjeux environnementaux, tels la pollution atmosphérique, le verdissement, la canopée (surface au sol recouverte par des arbres matures), le bruit, le trafic automobile, etc. La réunion de constitution de la Table a eu lieu le 10 décembre 2018. Le Conseil de Quartier Saint-Roch y était représenté, ainsi que 16 autres conseils de quartier. La mission et le mode de fonctionnement n'ont pas pu être déterminés avant le 31 décembre 2018. Cette nouvelle concertation prendra forme en 2019.



4. PRÉSENTATIONS INVITÉES	

À chaque année, une foule de projets et d'enjeux ont des impacts concrets sur notre vie de quartier. Afin que l'ensemble des citoyens puissent se faire une tête et s'exprimer sur ces différents sujets, le conseil de quartier offre une plateforme d'information et d'interactions entre les citoyens et les porteurs de ces projets et enjeux. Il y a donc, autant que possible, une présentation invitée à chaque assemblée publique du conseil de quartier Saint-Roch. Voici celles reçues en 2018:

Plan de gestion des graffitis Par Mme Véronique Pressé, **Janvier** conseillère en culture, loisir et vie communautaire à la Ville de Québec pour Graff'cité Image: http://www.cjecn.gc.ca/ Historique de l'Entrée de ville Février Par Mme Aqueda Iturbe-Kennedy, doctorante en histoire Image: cieqinternet.uqtr.ca La transforation de la portion sud de l'autoroute Laurentienne Mars Par M. Étienne Grandmont, directeur général d'Accès Transports Viables Pourquoi un boulevard Image: http://transportsviables.org/boulevardlaurentien/ Mouvement citoyen pour une Mouvement pour une ville startégie Zéro Déchet Avril Par Jean-Philippe Baillargeon, Jean-Yves Desgagnés et Image: https://villezerodechet.org/ Mathieu Goulet du Mouvement pour une Ville Zéro déchet

Mai



Image: Monsaintroch.com

Les projets 2018 de Verdir Saint-Roch

Par Mme Suzie Genest, coordonnatrice de la concertation Verdir Saint-Roch





Image: facebook.com/pg/reverlamarina

Les places éphémères pour l'été 2018:

Espace collectif de la Marina Saint-Roch, par Mme Suzanna Bertrand-Bélanger de la Société de la Rivière Saint-Charles

Juin



Espace collectif de la Pointeaux-Lièvres, par Mme Patricia Collerette de La Pépinière



Image: facebook.com/placepubliquelephemere

L'Éphémère, par Mme Mélanie Pelletier de Pech-Sherpa

Août

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale bec 🕶 🕶



Projet de site d'injection supervisé

Par. MM. Marc De Koninck, organisateur communautaire CIUSSSCN

www.ciussscapitalenationale.gouv.gc.ca et Mario Gagnon, directeur de Point de repères pointsdereperes.com/



Image: www.cgsaintroch.ca

Bilan du projet-pilote Les valoristes à Québec réalisé en juin 2018

Par Véronique Chabot, coordonnatrice du projet au Conseil de Quartier Saint-Roch

Septembre



Image: cmonbag.ca

Projet de «Production de petits cendriers»

Par Mme Klo Légaré de l'organisme «C Mon Bag»

Octobre



Image: www.cscapitale.qc.ca

Changement de vocation de l'école secondaire Cardinal-Roy

Par Mmes Patricia Collerette et Audrey Santerre du comité de parents

Novembre



Image: www.ville.quebec.qc.ca

Site temporaire de la bibliothèque Gabrielle-Roy

Par Mme Mylène Gauthier, directrice du projet à la Ville de Québec

5.	PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

À chaque assemblée publique, les citoyens dans la salle sont encouragés à interagir avec les administrateurs et avec le conseiller municipal. Voici un survol des questions et préoccupations posées par le public pendant l'année 2018:

- Depuis la fondation des conseils de quartier en 1997 selon l'inflation, chacun devrait recevoir un montant de 8130\$ environ, soit presque 50% de plus.
- La réflexion de la Ville sur la planification stratégique de 2020-2022 devrait comprendre l'intégration des principes de développement durable et l'accord de Paris.
- Opportunités technologiques à évaluer pour améliorer les communications et les outils des consultations publiques et conseils de quartier.
- Un problème de circulation à vélo sur le terrain de l'école des Berges. Puisque la piste cyclable est près de l'école, plusieurs cyclistes passent sur le terrain et ce à grande vitesse.
- S'assurer que lors de la construction du tramway le Boul. Charest ne sera pas élargi et que les trottoirs seront maintenus
- Il reste du travail à faire en matière de dégagement des trottoirs. La Ville devrait s'acharner moins sur les rues et plus sur les trottoirs.
- Cinq d'arbres âgés de vingt ans qui étaient situés sur le terrain de l'Auberivière ont été coupés et sont disparus.
- Suivi à faire par le Conseil de quartier sur le rapport qui a été produit en 2012 sur les critères d'accessibilité sociale concernant le projet de site d'injection supervisé. Est-ce que c'est possible de le remettre en ligne.
- Bornes de recharge pour des voitures électriques. Il semblerait qu'il y en ait dans les stationnements Communauto, à la Pointe-aux-Lièvres ainsi que dans certains stationnements privés.
- Un citoyen se questionne sur l'esthétique de réfection partielle des trottoirs avec de l'asphalte. Il comprend les économies, mais se demande aussi quel est le plan à long terme.
- Un citoyen se questionne par rapport aux endroits à déminéraliser, spécifiquement au coin des rues Turgeon et Christophe-Colomb, comme quoi les propriétés privées ont le droit d'enlever les arbres pour de nouvelles constructions. Il souligne qu'il peut être difficile pour les citoyens de prendre au sérieux la Vision de l'arbre.
- On demande si le plan de gestion des matières résiduelles prévoit de réduire aussi la quantité de déchets, en plus de mieux gérer les déchets.
- Un citoyen demande si on peut espérer la cueillette de déchets organiques.
- On demande quand sera publié le rapport de consultation publique sur le projet de la nouvelle politique de participation publique.

6.	SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL	

À chaque assemblée publique, une période est réservée au conseiller municipal. Le conseiller transmet de l'information, ensuite le public lui pose des questions sur ces points ou à propos de tout autre sujet qu'il voudrait aborder. Nous tenons à souligner que M. Pierre-Luc Lachance a été présent à presque toutes les assemblées publiques de 2018. Lorsqu'il avait un empêchement, il nous le disait à l'avance afin qu'on l'enlève de l'ordre du jour à l'avance, ceci afin que le citoyen ne se présente pas pour rien s'il voulait lui parler. M. Lachance s'applique à maintenir une relation constructive avec le conseil de quartier, ce qui est apprécié et est profitable pour le bien commun.

- Réseau cyclable: Supports à vélo (nouveau modèle en bois et augmentation du nombre de bollards), retards de 2017 pour les travaux de prolongement (km), projet dans la Côte Badelard;
- **Déplacements piétonniers:** Déneigement des rues et trottoirs, réfection des trottoirs rue St-Joseph et boulevard Charest, actualisation des feux piétons, travaux de groupe sur la sécurité routière;
- Gouvernance: Réflexion des élus sur les conseils de quartier et leurs orientations, moratoire sur les budgets d'initiative des conseils de quartier, future politique de consultation publique, sécurité entourant le Sommet du G7, le service du 311, restriction de l'affichage sur les poteaux, annonces diverses provenant de la ville:
- Ville intelligente: nouvelle réglementation sur l'affichage extérieur des commerces et bâtiments, concours à la Ville, projets à venir.

7. MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF	CONSEIL	D'ARRONDISSEMENT	ET	DU

En 2018, le Conseil de Quartier Saint-Roch n'a pas traité de dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier Saint-Roch. Toutefois, des dérogations mineures ont été présentés par l'Arrondissement La Cité-Limoilou. Malgré que le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation, il en a fait seulement mention aux assemblées publiques.

Le lien suivant présente les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou (les sommaires décisionnels et les résolutions sont accessibles en cliquant sur le numéro apparaissant dans le procès-verbal de la séance): https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/conseils-arrondissement/lacitelimoilou/proces verbaux.aspx

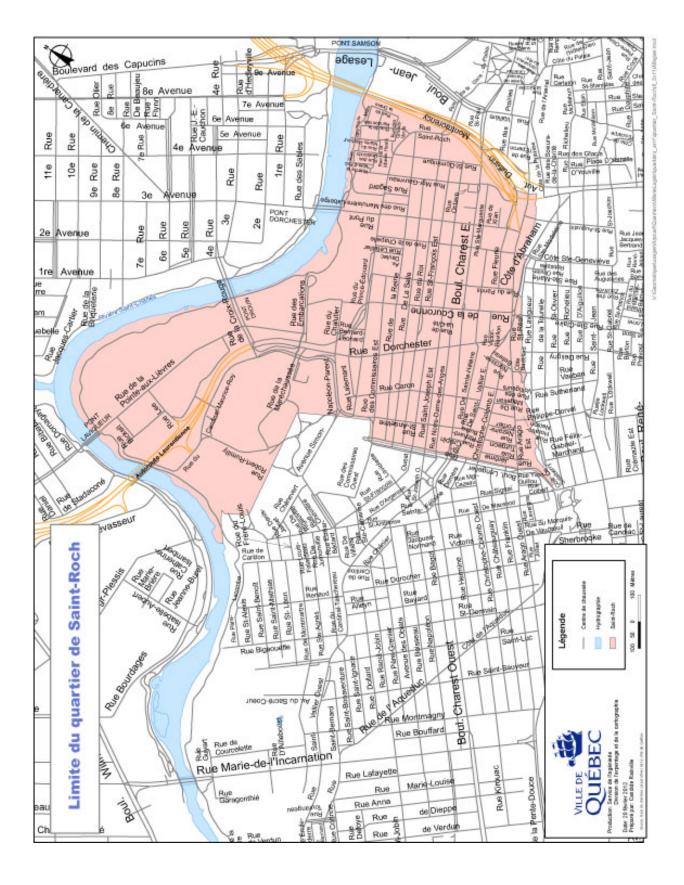
Survol des résolutions adoptées par le Conseil de Quartier Saint-Roch en 2018 :

Assemblée	Objet	Réponse
Janvier	Concernant le rapport du comité les Valoristes	NR
Janvier	Concernant la tenue de consultation publique sur l'hébergement touristique	А
Janvier	Concernant le réaménagement de l'autoroute, secteur de la Croix-Rouge	А
Avril	Concernant la demande de partenariat pour le projet Chefs en Herbe	А
Mai	Concernant la réattribution les sommes résiduelles de projets antérieurs	NR
Juin	Concernant l'appui à Verdir St-Roch pour venir en aide aux aînés impliqués et les familiariser avec les technologies, les enjeux du milieu communautaire, les pratiques collaboratives et l'appareil municipal.	NR
Juin	Concernant la demande à la Ville de présenter son PMO au Regroupement des conseils de quartier lors d'une rencontre ad hoc	R
Septembre	Concernant l'ppui du Conseil de quartier pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	S
Octobre	Concernant le dépôt d'un mémoire en faveur du maintien du programme régulier et de l'adaptation scolaire dans le cadre de la consultation publique sur l'avenir de l'école secondaire Cardinal-Roy	NR
Octobre	Concernant les fonds dédiés au déploiement de la Vision des déplacements à vélo pour les années 2019 et 2020	S
Octobre	Concernant l'axe piétonnier de la rue Monseigneur-Gauvreau au sud du boulevard Charest	R
Novembre	Concernant la révision de la réglementation de la ville permettant à des promoteurs à l'acquisition d'un permis de construction d'abattre des arbres.	S

Réponses obtenues: A=acceptée, R=refusée, S.=sans réponse, N.R=non-requis de répondre

Les résolutions concernant les affaires courantes administratives peuvent être consultées dans les procès-verbaux du conseil déposés sur le site de la ville.

8.	CARTE DU QUARTIER SAINT-ROCH	



Bilan financier au 31 décembre 2018 - Conseil de Quartier Saint-Roch

Année		2018	2017
Actif:	Compte bancaire (1) Part sociale Montants à recevoir - budget de fonctionnement(2) Total des actifs	(\$) 1166 5 26 1197	(\$) 809 s.o. 0 809
Passif :	Montants à payer - budget de fonctionnement Montants à payer - budget d'initiative Total du passif	92 1000 1092	98 0 98
Avoir net	: Actif moins Passif Passif plus Avoir net	105 1197	710 809
Au nom c	lu Conseil de Quartier Saint-Roch:		
	Véronique Chabot, présidente au trésorière de septembre		
	Lise Côté-Comeau, trésorière au	31 décembre	2018

État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Année	2018	2017
	(\$)	(\$)
Produits: Montant non attribué en début d'année (3)	710	S.O.
Montants reçus - budget de fonctionnement	1325	929
Montant déposé - fermeture de la petite caisse (4)	10	0
Montants reçus - budget d'initiative	1000	4800
Total des Produits (rentré)	3045	5729
Charges: Montants payés - budget de fonctionnement	1485	1323
Montants payés - budget d'initiative	1000	4360
Montants payés - actif non attribué en début d'année	652	S.O
Total des Charges (sorti)	3137	5683
Différence entre produits et charges	- 92	45
Actif net non affecté en début de l'année	S.O.	571
Actif net non affecté à la fin de l'année	S.O.	710

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 1. Notes aux tableaux

- (1) Le Conseil de Quartier Saint-Roch a changé de compte bancaire en cours d'année vers la Caisse d'économie Solidaire.
- (2) Montant à recevoir de 26,01\$ dans le budget de fonctionnement est dû à une erreur de la Caisse lors de la commande du nouveau carnet de chèques.
- (3) Le poste de trésorerie a été rempli par 4 personnes différentes consécutives en cours de l'année 2018. Le deuxième trésorier a expliqué en assemblée publique de mars 2018 que le Conseil de Quartier Saint-Roch avait 710\$ en actif non affecté, et que cet argent provient de l'accumulation de petits montants résiduels qui avaient déjà été attribués à des projets antérieurs. Le conseil a donc pris la résolution de réattribuer le 710\$ pour le liquider. En tout, 652\$ ont été dépensés. Au moment de déclarer les dépenses de fonctionnement 2018 pour recevoir la subvention de la Ville en début 2019, les montants ne balançaient pas du tout. En fait, il y avait une partie du 710\$ qui était un reste de budget de fonctionnement 2017 non-dépensé, mais qu'on devait garder pour le fonctionnement 2018. Donc, sans le savoir, le conseil a dépensé 1485\$ en fonctionnement, soit plus que le 1325\$ reçu pour le fonctionnement 2018.
- (4) Il n'y a plus de petite caisse, le 9,50\$ a été déposé au compte

Note 2. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 21 février 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier de Saint-Roch. Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 3. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 4. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.